

KAIROS EQUITATION – REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a été fait pour éviter tout accident, incident et malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue du Centre Equestre.

Il s'applique dans toute l'enceinte du centre équestre depuis le parking (intérieur ou extérieur). Il est à respecter par toute personne : visiteurs, membres, stagiaires, propriétaires, personnel...

D'avance nous vous remercions de l'appliquer et vous souhaitons de grands plaisirs dans la pratique de notre sport favori.

- Les vélos peuvent venir jusqu'à la carrière, sous la responsabilité des parents,
- Aucune brutalité n'est admise,
- Le port de la bombe ou du casque est obligatoire,
- Les cours se font sous l'autorité des enseignants,
- Les voitures doivent stationner sur le parking,
- Respect du matériel et de l'ensemble des installations mis à votre disposition,
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics,
- Il est recommandé de tenir les chiens en laisse,
- Respect des règles de sécurité telles que : marcher tranquillement, parler normalement près des chevaux, observer que vous êtes les bienvenus avant d'aller les voir,
- Lors de votre passage dans le pré des chevaux, pour vous rendre à la carrière, merci de laisser les chevaux à leurs occupations, c'est comme si vous traversiez leur maison.

Kaïros Equitation est une école d'équitation affiliée à la Fédération Française d'Equitation. L'enseignement est assuré par des moniteurs Diplômés d'Etat.

Horaires : Nous sommes ouverts tous les jours en fonction de la demande. Pour être sur de notre disponibilité, merci de nous contacter par téléphone.

Conditions d'inscription au club

- Avoir envie de découvrir des chevaux et poneys vivant dans un espace de vie vaste.
- Avoir envie de s'immerger en pleine nature, de prendre le temps de marcher du parking jusqu'aux infrastructures et peut être croiser les chevaux.
- Avoir envie de partager, d'expérimenter, d'apprendre, de prendre le temps, de rires...

KAIROS EQUITATION – REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a été fait pour éviter tout accident, incident et malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue du Centre Equestre.

Il s'applique dans toute l'enceinte du centre équestre depuis le parking (intérieur ou extérieur). Il est à respecter par toute personne : visiteurs, membres, stagiaires, propriétaires, personnel...

D'avance nous vous remercions de l'appliquer et vous souhaitons de grands plaisirs dans la pratique de notre sport favori.

- Les vélos peuvent venir jusqu'à la carrière, sous la responsabilité des parents,
- Aucune brutalité n'est admise,
- Le port de la bombe ou du casque est obligatoire,
- Les cours se font sous l'autorité des enseignants,
- Les voitures doivent stationner sur le parking,
- Respect du matériel et de l'ensemble des installations mis à votre disposition,
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics,
- Il est recommandé de tenir les chiens en laisse,
- Respect des règles de sécurité telles que : marcher tranquillement, parler normalement près des chevaux, observer que vous êtes les bienvenus avant d'aller les voir,
- Lors de votre passage dans le pré des chevaux, pour vous rendre à la carrière, merci de laisser les chevaux à leurs occupations, c'est comme si vous traversiez leur maison.

Kaïros Equitation est une école d'équitation affiliée à la Fédération Française d'Equitation. L'enseignement est assuré par des moniteurs Diplômés d'Etat.

Horaires : Nous sommes ouverts tous les jours en fonction de la demande. Pour être sur de notre disponibilité, merci de nous contacter par téléphone.

Conditions d'inscription au club

- Avoir envie de découvrir des chevaux et poneys vivant dans un espace de vie vaste.
- Avoir envie de s'immerger en pleine nature, de prendre le temps de marcher du parking jusqu'aux infrastructures et peut être croiser les chevaux.
- Avoir envie de partager, d'expérimenter, d'apprendre, de prendre le temps, de rires...
-

Les règlements se font avant la prestation ou échelonner en plusieurs chèques, tous récupérer lors de l'inscription.

Les cavaliers arrêtant leur prestation en cours d'année pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement quelconque.

La licence est obligatoire pour le passage des galops, son tarif est fixe par la Fédération Française d'Equitation. Elle est obligatoire pour les cavaliers à partir du galop 1, sauf cas particulier, elle est à payer lors de l'inscription.

Réservation/annulation

Nous nous réservons le droit d'annuler une séance si les conditions météo ne sont pas favorables à la pratique de l'équitation. Dans ce cas la séance sera reportée à une autre date.

- Les membres inscrits ont leur place systématiquement réservée dans leur reprise d'une semaine sur l'autre.
- Il est possible de rattraper les cours manqués dans la limite des places disponibles, sous réserve d'avoir averti le club avant le cours manqué.
- Il est nécessaire, pour des raisons d'organisation et de logistique de s'inscrire pour participer aux animations comprises dans le forfait.

Informations

- Un centre équestre est un lieu potentiellement dangereux et la pratique de l'équitation comporte des risques. Nous vous demandons de respecter et de faire respecter les règles de sécurité.
- Nous recommandons à tous les cavaliers de prendre la licence fédérale.
- Les tours de baby-poneys se font sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs délégués.
- Les cavaliers sont obligatoirement, assurés pour leur responsabilité civile, dans le cadre de l'assurance de Kaïros Equitation, durant le temps d'activité équestre.
- La licence fédérale propose une assurance complémentaire pour la pratique de l'équitation, cette extension de garantie n'est pas comprise dans le prix initial de la licence et doit être souscrite auprès du :

CABINET PEZANT

Quai de la Londe

BP 3032 14017

CAEN cedex 2

Tél : 02.31.06.11.60 25

Les règlements se font avant la prestation ou échelonner en plusieurs chèques, tous récupérer lors de l'inscription.

Les cavaliers arrêtant leur prestation en cours d'année pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement quelconque.

La licence est obligatoire pour le passage des galops, son tarif est fixe par la Fédération Française d'Equitation. Elle est obligatoire pour les cavaliers à partir du galop 1, sauf cas particulier, elle est à payer lors de l'inscription.

Réservation/annulation

Nous nous réservons le droit d'annuler une séance si les conditions météo ne sont pas favorables à la pratique de l'équitation. Dans ce cas la séance sera reportée à une autre date.

- Les membres inscrits ont leur place systématiquement réservée dans leur reprise d'une semaine sur l'autre.
- Il est possible de rattraper les cours manqués dans la limite des places disponibles, sous réserve d'avoir averti le club avant le cours manqué.
- Il est nécessaire, pour des raisons d'organisation et de logistique de s'inscrire pour participer aux animations comprises dans le forfait.

Informations

- Un centre équestre est un lieu potentiellement dangereux et la pratique de l'équitation comporte des risques. Nous vous demandons de respecter et de faire respecter les règles de sécurité.
- Nous recommandons à tous les cavaliers de prendre la licence fédérale.
- Les tours de baby-poneys se font sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs délégués.
- Les cavaliers sont obligatoirement, assurés pour leur responsabilité civile, dans le cadre de l'assurance de Kaïros Equitation, durant le temps d'activité équestre.
- La licence fédérale propose une assurance complémentaire pour la pratique de l'équitation, cette extension de garantie n'est pas comprise dans le prix initial de la licence et doit être souscrite auprès du :

CABINET PEZANT

Quai de la Londe

BP 3032 14017

CAEN cedex 2

Tél : 02.31.06.11.60 25

